

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers : 17  
Présents : 14  
Votants : 16

L'an deux mil onze, le vingt quatre mars à vingt heures trente, le conseil municipal de TREFFLEAN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René MAZIER, Maire

**PRESENTS** : LOUESSARD Michel, GUILLOT Emile, HOUTEKIER Patrick, LE JALLE Claude, AUBRY Jack, CADORET Philippe, MAYANGA Blaise, THOMAZO Béatrice, LE FLOCH Gwénaél, JOFFREDO Marie-Thérèse, CELIBERT Sébastien, MORIO Christine, BODARD Bruno

### **ABSENTS Excusés :**

Mme DOS SANTOS Maryvonne a donné pouvoir à Mme MORIO

Mr BON Frédéric a donné pouvoir à Mr MAZIER

Mme BEYET Christelle, excusée

**Convocation** du 17 mars 2011

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Bruno BODARD

## **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 février 2011**

### **Budget primitif 2011**

A l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2011 d'un montant total de 2 895 852 € est voté en équilibre en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement : 1 118 616€

Section d'investissement : 1 777 236 €

Au niveau de la section de fonctionnement, il est notamment prévu en ce qui concerne le personnel, .

- la modification du temps de travail d'un agent du service technique qui a demandé à bénéficié d'un temps partiel à 80 %de droit pour élever ses enfants
- l'augmentation du temps de travail d'un adjoint administratif au service administratif de la mairie – passage de 17.50 h par semaine à 26.50 h.
- la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011.
- la création d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe ou de rédacteur à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011
- la titularisation de deux agents (poste et garderie) respectivement en avril et septembre avec reprise de l'ancienneté
- les avancements d'échelon pour huit agents
- le renforcement de l'équipe du service technique ainsi que le recrutement de saisonniers ou occasionnels pendant les vacances au service jeunesse.

Les principaux investissements prévus en 2011 sont : des acquisitions de terrains, des achats de matériels et mobilier, des travaux d'aménagement autour de l'atelier municipal, des travaux sur bâtiments (extension de la mairie, maison des jeunes), des travaux de voirie (Trévester, solde de la zone artisanale, ZA et abords de l'atelier municipal, aménagement du domaine du Bézit –...),

Ces investissements seront financés principalement par la taxe Locale d'Equipement , les subventions liés aux travaux et l'emprunt.

## **Vote des Taux d'Imposition**

Sachant que la notification des bases n'a pas encore été faite, et compte tenu de notre budget, le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances, et après délibération décide, à l'unanimité, de reconduire les taux de 2010, soit :

<b>Taxes</b>	<b>Taux communaux 2011</b>
Taxe habitation	<b>14.85</b>
Foncier bâti	<b>17.05</b>
Foncier non bâti	<b>50.19</b>
<b>TOTAL</b>	

## **Personnel Communal :**

### **Modification horaire d'un poste d'adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe.**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée municipale que la charge de travail au service administratif nécessite une augmentation du temps de travail d'un agent administratif. Après étude par la commission des finances, Monsieur le Maire propose de porter le temps de travail de cet agent de 17,50 h à 26,50 h par semaine à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011.

Cette modification sera soumise à la publicité qu'il convient de faire en pareil cas et à la Commission Technique Paritaire.

Le conseil municipal, après délibération, décide :

- de porter le temps de travail d'un adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à 26,50/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011.
- autorise Monsieur le Maire à signer l'arrêté correspondant.

### **Travail à temps partiel de droit**

Monsieur le Maire rappelle que la possibilité d'exercer le temps de travail à temps partiel a été mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2002. Ce temps partiel concerne les demandes soumises à autorisation et les temps partiels de droit (raisons familiales ou pour création, reprise d'entreprise ...)

L'initiative en revient à l'agent qui formule sa demande à l'autorité territoriale.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été sollicité par un agent pour bénéficier d'un temps de droit pour élever ses enfants.

### **Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe et création d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe.**

Le départ en retraite d'un agent exerçant à temps complet au service administratif entraîne et la nécessité d'une réorganisation des postes de travail nécessitent des modifications de postes et grades.

Aussi, sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après délibération, et à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011, le conseil municipal, décide :

- la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe. à temps complet.
- la création d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- autorise Monsieur le Maire à nommer l'agent répondant aux conditions de recrutement

Ces modifications seront soumises à la publicité qu'il convient de faire en pareil cas et à la Commission Technique Paritaire.

### Modifications du tableau des effectifs

Compte tenu des modifications apportées aux différents grades, le conseil municipal approuve le tableau des effectifs ci-dessous avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011

Situation au 1 <sup>er</sup> juillet 2011	Nbre agents
Attaché territorial principal	1
Adjoint administratif territorial 1 <sup>ère</sup> classe - 35 h	1
Adjoint administratif territorial 2 <sup>ème</sup> classe – 26h50	1
Adjoint administratif territorial 2 <sup>ème</sup> classe – 14 h	1
Adjoint technique territorial -1 <sup>ère</sup> classe – 35 h	1
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe – 27h20	1
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe – 24/35 <sup>ème</sup>	1
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe – 25/35 <sup>ème</sup>	1
Adjoint territorial d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe – 35 h	1
Adjoint technique territorial -2 <sup>ème</sup> classe – 19/35 <sup>ème</sup>	1
Adjoint technique territorial -2 <sup>ème</sup> classe – 21/35 <sup>ème</sup>	1
Adjoint territorial d'animation – 2 <sup>ème</sup> classe – 11/35 <sup>ème</sup>	1
Adjoint technique territorial -2 <sup>ème</sup> classe – 16,50/35 <sup>ème</sup>	1
Adjoint technique territorial – 2 <sup>ème</sup> classe – 35h	1
Adjoint territorial d'animation – 2 <sup>ème</sup> classe – 21,50/35 <sup>ème</sup>	1

### Règlement de voirie

Monsieur le Maire explique à l'assemblée municipale que des entreprises sollicitent la réalisation de travaux sur le domaine public pour des particuliers. Or, il se trouve que parfois, ces travaux doivent être réalisés sur une voie récemment refaite.

Aussi, sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après délibération, par 14 voix pour et 2 abstentions :

- interdit tous travaux privés sur chaussée enrobée du domaine communal dans un délai de 4 ans à compter de la réception des travaux.

### Référentiel Urbain

Lors du conseil municipal de février 2001, Monsieur le Maire a présenté des informations concernant les outils d'un référentiel urbain et d'une Zone d'Aménagement Concertée.

L'un ou l'autre de ces outils est indispensable pour permettre à la commune d'encadrer l'aménagement des secteurs à urbaniser autour du bourg.

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des terrains à construire autour du bourg est de l'ordre de 10 ha sur lesquels des promoteurs sont intéressés et avancent sur certains projets.

Vannes Agglo peut nous accompagner gratuitement dans cette mission d'assistance pour l'élaboration d'un plan de référence.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après délibération :

- décide d'élaborer un référentiel urbain.
- précise que cette opération se fera dans le cadre de la mission d'assistance et de conseil aux communes qu'apporte Vannes Agglo.
- autorise Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres correspondant et à signer tous documents concernant ce dossier.

### Travaux connexes – Plantations

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation d'entreprises a été réalisée pour les travaux de plantations dans le cadre des travaux connexes. Sur les trois entreprises consultées, une seule a répondu ; les deux autres étant surchargées de travail.

Le conseil municipal, après délibération,

- retient l'entreprise DUVAL Paysage de Questembert pour un montant de 79 752.00 € HT,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

## **Rapport des commissions**

M. Louessard : informe le conseil municipal qu'une convention a été signée entre la Bibliothèque Départementale et la bibliothèque municipale.

C. Le Jallé : donne des infos que Accueil Emploi Services qui termine avec un bilan positif. Il reste des interrogations quant au Pôle Accueil Emploi.

P. Houtekier : Etude de plusieurs dossiers en commission urbanisme.

E. Guillot : Informe que les travaux de mise en conformité des bâtiments publics concernant les contrôles réglementaires sont terminés.

J. Aubry : informe que l'exercice de sécurité incendie prévue le 15 mars dernier au restaurant scolaire s'est très bien passé. Il signale également que la commune est inscrite au concours des villages fleuris.

M.T.Joffredo : demande des informations concernant l'informatisation de la poste et notamment le remplacement de l'agent pendant son temps de formation.

P. Cadoret : signale des dégradations sur des containers. A cela, il convient de voir le sujet directement avec Vannes Agglo.

B. Mayanga : Informe que l'animation Athlétisme pour les deux écoles est prévue le 13 mai 2011. Il participera à une réunion sécurité routière le mardi 29 mars à Camors sur le thème « les deux roues sécurisées ».

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX